



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

N° 24/038

ID : 093-219300159-20241003-24_038-AU

Date de convocation
26 septembre 2024

Date d'affichage
26 septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 16

Pouvoirs 11

Votants 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 Octobre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h00

Étaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE,
Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Maires Adjointes,
Patrick VERGE, Willy KLEIN, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux Délégués,
Maryse FLECHE, Sandrine STENECK, Carine MARY, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Martine BOUVET pouvoir à Patricia ROBIDA
Pascal COMMEAUX pouvoir à Joël LEFEVRE,
Pascale COLTIER pouvoir à Céline RUVA,
Jacques PLAISANT pouvoir à Claude SPIQUEL,
Alain PAPIN pouvoir à Jean-Yves CONNAN,
Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,
Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,
Benjamin TOUITOU pouvoir à Sandrine STENECK,
Francis NGASSI-TAGA pouvoir à Sébastien GASPARD,
Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE,
Evelyne GUERIN pouvoir à Roselyne BRUNON,

Jean-Yves CONNAN est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel :

- le vote du budget 2024 est intervenu le 3 avril 2024 (délibération N°24/016) ;
- la Décision Modificative N°1 a été votée le 3 juillet 2024 (délibération N°24/027A).

Objet :

**DECISION MODIFICATIVE
N°2 – BUDGET VILLE 2024 -
AJUSTEMENT BUDGETAIRE**

Vote :

**POUR : 24
ABSTENTIONS : 3 (Evelyne
GUERIN, Jean-Claude
MATHIAS, Roselyne
BRUNON)**

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Après le vote du Budget Primitif il convient donc de procéder tout au long de l'année à des ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires.

En ce qui concerne **la section de fonctionnement**, nous retrouvons :

- le **Fonds de Solidarité des Communes IDF (FSRIF)** versé par l'Etat dont le montant définitif versé en 2024 est désormais connu ;
- l'**ajustement de recettes** comme les indemnités journalières et les indemnités d'assurances difficilement prévisibles au moment du vote du BP ;
- **la prise en compte de recettes issues de la gestion communale telles que** la taxe de séjour instaurée au 1/1/2024, ou le versement mobilité pour le personnel logé ;
- l'ajustement de la **subvention France AGRIMER** (lait et fruits à l'école) ;
- l'inscription d'une **subvention (part fonctionnement) notifiée par la Métropole du Grand Paris pour la refonte du site internet, de l'application police et enfance** ;
- l'**ajustement de recettes fiscales**.

Ces recettes nouvelles permettent de procéder à quelques **ajustements en dépenses principalement sur le poste du carburant ou des frais d'actes et de contentieux**.

L'excédent de recettes de fonctionnement dégagé **permet également d'abonder le poste « entretien de la voirie »** et de financer la section d'investissement par un **transfert vers la section d'investissement de 66580 €**.

En ce qui concerne la **section d'investissement**, nous retrouvons essentiellement les inscriptions des recettes et des dépenses des opérations ayant obtenu des subventions. La notification de subventions impacte la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses avec l'inscription des dépenses d'équipements conditionnées à l'obtention de subventions.

Des notifications de subvention d'investissement sont intervenues depuis la dernière Décision Modificative et justifient l'inscription en dépenses et en recettes des opérations suivantes :

- **Acquisition véhicule électrique (REGION & FIM Métropole)**

➤ **Fond innover dans la ville – refonte site enfance (FMIN Métropole)**

➤ **Sécurisation volumétrique des écoles (FIPD)**

➤ **Solde subvention vidéoprotection (REGION)**

➤ **Réhabilitation 2 courts de tennis – trvx supplémentaires (REGION)**

Nous retrouvons aussi l'inscription de la consignation dans l'affaire du mur et de la bâtisse menaçant ruine au 2 rue de l'Eglise, qui devra être libérée à la fin du contentieux en cours et la dépense de démolition du mur de clôture suite à la décision de justice.

La décision modificative prévoit également des **ajustements des dépenses d'investissement inscrites au Budget 2024** telles que le rachat du crédit-bail d'un véhicule des ateliers municipaux, ou l'achat de matériel informatique et de téléphones pour les écoles.

La présente décision modificative, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet donc pas en cause l'équilibre budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le Budget Primitif 2024 voté le 3 avril 2024 (délibération N°24/016) ;

CONSIDERANT que le budget Primitif 2024 est arrêté en section de fonctionnement à la somme de **10 310 500,98 €** et en section d'investissement à la somme de **4 734 145,82 €** ;

Considérant la Décision Modificative N°1 votée le 3 juillet 2024 arrêtant le budget 2024 à la somme de **10 383 550,98 € en section de fonctionnement et à la somme de 4 985 266,82 € en section d'investissement** ;

CONSIDERANT la nécessité de porter au budget 2024 de nouveaux ajustements budgétaires ;

OUI l'exposé de Monsieur Sébastien Gaspard, Maire-Adjoint chargée des finances, rapporteur de cette affaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal

DECIDE d'accepter les ouvertures et réductions de crédits budgétaires suivant le tableau ci-après :

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

Imputation			Libellé	O U V E R T	R E D U I T	S O L D E
RF	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel			
RF	731	73118	Autres contributions directes	1 049,00		
RF	731	73156	Impositions directes	140,00		
RF	731	731721	Taxes de séjour	2 246,00		
RF	73	73331	FSRIF	53 774,00		
RF	74	742	Dotations aux élus locaux	163,00		
RF	74	74718	Dotations et participations	6 817,00		
RF	74	747888	Autres participations	3 420,00		
RF	75	75888	Autres produits de gestion courante	4 464,00		
RF	77	773	Mandats annulés (ex. antérieurs)	222,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				93 940,00	0,00	93 940,00
Imputation			Libellé	O U V E R T	R E D U I T	S O L D E
DF	011	60622	Carburant	2 300,00		
DF	011	615231	Voiries communales	12 144,00		
DF	011	6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00		
DF	011	6232	Fêtes et cérémonies	1 933,00		
DF	011	6282	Frais de gardiennage	983,00		
DF	023	023	Virement à la section d'investissement	66 580,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				93 940,00	0,00	93 940,00

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

Imputation			Libellé	O U V E R T	R E D U I T	S O L D E
RI	13	1312	Subvention REGION	19 218,00		
RI	13	13158	Subvention FIM	16 721,00		
RI	13	1321	Subvention ETAT	28 363,00		
RI	13	1322	Subvention REGION	50 406,00		
RI	27	275	Dépôts et cautionnements versés	9 871,00		
RI	021	021	Virement de la section de fonctionnement	66 580,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				191 159,00	0,00	191 159,00
DI	20	2031	Frais d'études	23 620,00		
DI	20	2051	Logiciel	1 800,00		
DI	21	21312	Bâtiments scolaires	106 677,00		
DI	21	2151	Réseaux de voirie	1 330,00		
DI	21	2151	Réseaux de voirie		-1 330,00	
DI	21	21533	Réseaux câblés	8 400,00		
DI	21	21828	Autres matériels de transport	199,00		
DI	21	21838	Autres matériels informatiques	6 000,00		
DI	21	2188	Autres	480,00		
DI	27	275	Dépôts et cautionnements versés	9 871,00		
DI	45	4541101	Opérations pour le compte de tiers	34 112,00		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				192 489,00	-1 330,00	191 159,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 093-219300159-20241003-24_038-AU

DECISION MODIFICATIVE N°2 – DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	192 489,00	93 940,00
	Réductions	1 330,00	
Recettes :	Ouvertures	191 159,00	93 940,00
	Réductions	0,00	0,00
Equilibre :	Ouv. - Red.	0,00	0,00

EQUILIBRE DM N°2	
Solde Ouvertures	1 330,00
Solde Réductions	1 330,00
Ouvertures - Réductions	0,00

Le total des dépenses et des recettes de la **section de fonctionnement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **10 477 490,98 €**.

Le total des dépenses et des recettes de la **section d'investissement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **5 176 425,82 €**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 03 octobre 2024

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO

